

SOUTIEN AUX CHATEAUX FORTS D'ALSACE (rapport N°3898)

Les travaux au château du Grand Géroldseck :

▪ Porteur de projet :

L'association PRO GEROLDSECK, créée en novembre 2007, avait alerté l'Etat et l'ONF sur les dégâts causés aux Grand et Petit Geroldseck par la végétation.

En vue d'assurer la conservation des châteaux, l'Etat et la commune de HAEGEN ont conclu une convention de gestion. La commune a ensuite confié la gestion et l'entretien des châteaux à l'association Pro Geroldseck par une convention d'occupation renouvelée en décembre 2021 pour 5 ans.

Depuis 15 ans, l'association est autorisée à intervenir sur les ruines des 2 châteaux, leurs assises et leurs abords.

Elle favorise l'accueil des scolaires, des scouts, et des groupes de salariés (journée de Solidarité avec l'entreprise LILLY France) pour des journées d'activité.

Partenariats avec la Mairie de Saverne qui livre les matériaux, avec la Mairie de Haegen qui met à disposition un agent technique et du matériel.

Développement du mécénat en nature auprès des entreprises (Ets DIEBOLDT à Marmoutier).

▪ Caractéristiques du château :

Construit vers 1120, il est considéré comme le plus ancien château des Vosges du Nord.

Les ruines sont classées au titre des Monuments historiques depuis 1898.

Propriétés de l'Etat (ministère de l'Agriculture et de la Forêt), elles sont situées sur le ban communal de Haegen, en forêt domaniale de Saverne (canton de Saverne, Territoire Ouest). L'ONF assure la gestion de cette forêt à l'exception de ces châteaux.

Le site est libre d'accès et gratuit.

Fréquentation : du 19 juin au 31 décembre 2021 : 3 757 visiteurs soit environ 25 personnes/jour.

▪ Nature des travaux : sécurisation-conservation-restauration du massif d'entrée et du mur de courtine Nord-Est.

PRO GEROLDSECK bénéficie de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour effectuer des interventions d'entretien et de sécurisation sur les châteaux du Petit et du Grand Geroldseck. A ce titre, le Grand Geroldseck fait l'objet d'un programme de travaux importants comportant un volet urgent de sécurisation, sous le contrôle et les prescriptions de la Conservation régionale des Monuments historiques de la DRAC Grand Est.

Les travaux portent sur l'ensemble du dispositif d'entrée du château du Grand Géroldseck et des murs adjacents.

-Etudes de conception

-Dévégétalisation,

-Terrassement sous contrôle archéologique,

-dépose et repose des maçonneries désorganisées

-pose de pierre de taille et de moellons de récupération,

-Remaillage de fissures,

-Coulis au mortier de chaux,

-Rocailage sur dessus de murs et façon ruiniforme sur arrachements,

-Rejointoiement des parements existants.

Au sein de ce dispositif d'entrée, un pan de mur qui surplombe l'entrée du château s'est effondré fin mai 2021. 46 pierres soit 10 tonnes sont tombées et certaines pierres restées en place en équilibre très instable risquaient de s'effondrer à leur tour. Il était urgent de les déposer par mesure de sécurité, avant d'entreprendre la consolidation définitive.

Sur les recommandations de l'architecte en chef des Monuments historiques, M. Pierre Dufour, l'association a été contrainte de faire réaliser ces travaux en urgence au château (juillet 2021). Une réponse favorable a été donnée à Pro Geroldseck qui avait demandé une autorisation de démarrage anticipé de travaux, conformément à la réglementation. Ce chantier fait partie de la demande de subvention actuelle.

- Montant des travaux : 418 655 € TTC.

Les travaux très techniques avec des exigences particulières de sécurité seront effectués par une ou des entreprises. La consultation des offres est en cours, le démarrage des travaux est envisagé d'ici le début de l'été.

Le coût des travaux intègre également les travaux d'urgence (10 872 € TTC) et les prestations intellectuelles (dépenses éligibles) dont bénéficie l'association :

- une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) par la SàRL VADE MECUM (Illkirch-Graffenstaden)
- et de l'architecte en chef des Monuments historiques, M. Pierre DUFOUR.

Il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace apporte une aide à hauteur de 22,97 % de 400 000 € de travaux éligibles (plafond autorisé par le dispositif), soit un soutien de 91 895 €, au titre du Fonds patrimoine pour les châteaux forts (subvention plafonnée à 100 000 €).